Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été delivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
- Actions de formation

MITSUBISHI ELECTRIC
Changes for the Better

2023 - 2024
Service FORMATION

Stages qualifiants et formations produits : installation, dépannage et maintenance

SOMMAIRE

Introduction Page 3

Vos compétences valorisées Page 4

Quelques statistiques... Page 5

Les stages

- CM Page 8
- ECODAN - 2 jours Page 9
- SERIE M - 1 jour Page 10
- Mr Slim (SERIE P) - 1 jour Page 11
- Prépa-QUALIPAC Page 12
- QUALI'PAC Page 13
- HVRF Page 14
- MELZONE Page 15
- AE 200 Page 16
- MNET TOOL Page 17
- MEHITS Page 18

Bulletin d'inscription Page 19

Conditions générales de vente Page 20

Règlement intérieur Page 21

Protocole sanitaire Page 22

Adresses des centres de formation Page 23

Chers clients,

Pour suivre l'évolution des normes et des nouvelles technologies, la formation de vos équipes techniques et commerciales devient un axe majeur et indispensable pour s'adapter aux évolutions constantes du marché.

Vous former et former vos personnels est un enjeu fondamental qui contribue à la performance de votre entreprise sur un terrain concurrentiel et vous permet d'accompagner la trajectoire professionnelle de vos salariés.

Mitsubishi Electric s'adapte pour répondre à tous ces défis par une équipe renforcée de formateurs qui peut vous dispenser des formations pratiques, théoriques et qualifiantes, comme **Quali'PAC**, dans nos sept centres de formation de Rueil-Malmaison, Nantes, Toulouse, Aix, Lyon, Strasbourg, et bientôt Bordeaux.

Plusieurs formats sont proposés pour vous accompagner, délivrer des formations sur les diverses technologies de nos marchés, et pour répondre aux enjeux réglementaires et environnementaux

- Des formations **qualifiantes** (Quali'PAC) avec son stage optionnel de préparation Prépa-Qualipac
- Nouveautés 2023 : nos formations produit ECODAN, Mr. Slim et Série M s'étoffent et passent sur deux journées : + de pratique, + de manipulations !
- Des **passeports « métier »** adaptés aux technologies marché (hydraulique, aéraulique, thermodynamique, eau glacée…)
- Des **formations « sur mesure »** adaptées à vos besoins spécifiques

Certifiées **QUALIOPI**, nos formations sont reconnues et vous permettent de bénéficier au travers des OPCO de toutes les aides financières de l'état.

N'hésitez pas à nous contacter pour en savoir plus, ou bien à visiter notre page web dédiée. !

Au plaisir de vous accueillir et de vous aider dans votre développement commercial et humain,

Mitsubishi Electric Europe BV

formation@Mitsubishielectric.fr

Tel : 0970727852

Laurent MONIN

Directeur Division Adjoint Ventes et Formation

Service Formation | Mitsubishi Electric - Chauffage et climatisation

CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE EN LIGNE

Vos compétences valorisées

6 pôles de formation en France

Mitsubishi Electric dispose de 6 pôles de formation à travers la France équipés de matériels dernière génération pour améliorer les connaissances de vos équipes techniques ou commerciales.

L'activité de formation Mitsubishi Electric chauffage climatisation est déclarée en préfecture.

Nos stages peuvent donc être intégrés dans le cadre de la formation professionnelle continue.

(N° de déclaration d'activité : 119 224 679 92).

Quelques statistiques...

Les chiffres de notre activité de formation montrent la qualité de notre service et l'appréciation de nos clients

TAUX DE SATISFACTION
FICHES EVALUATION STAGIAIRES DE FIN COURS

Formations	CADRE GENERAL	REPONSE ATTENTE	DUREE ET RYTHME	EXERCISES ET TP	ANIMATION	MOYENS PEDAGO-GIQUES	QUALITE ET CLARTE	SATIS-FACTION GENERALE	MOYENNE GENERALE
AE200	95,9%	93,2%	91,3%	92,8%	98,5%	95,4%	92,3%	95,4%	94,3%
CM	96,4%	96,1%	91,8%	96,4%	98,5%	97,1%	96,6%	97,4%	96,3%
ECODAN	96,4%	91,7%	88,1%	91,0%	96,7%	95,2%	94,5%	94,5%	93,5%
MP	98,1%	97,1%	92,8%	94,1%	98,4%	96,3%	97,4%	97,7%	96,5%
QUALIPAC	100,0%	96,7%	93,3%	93,3%	100,0%	93,3%	90,0%	96,7%	95,4%
HVRF	93,7%	92,6%	91,6%	88,4%	96,8%	92,2%	93,3%	95,8%	93,1%
MNET TOOL	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
PREPA QUALIPAC	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
MELZONE	97,1%	97,1%	100,0%	100,0%	97,1%	97,1%	100,0%	100,0%	98,6%
Total Général	95,7%	92,2%	89,6%	91,8%	97,1%	94,6%	94,8%	94,8%	**93,8%**

STAGIAIRES VENUS EN FORMATION
de septembre 2010 à mars 2023

ECODAN	CM	MP	TELECOM-MANDES	AUTRES	TOTAL
2662	1951	1475	148	255	6491

MONTEE EN COMPETENCE
MOYENNE NOTES D'ENTREE - MOYENNE NOTES SORTIE

Formations	MOYENNE NOTES TEST ENTREE	MOYENNE NOTES TEST SORTIE	Progression	
			points	%
AE200	10,95	17,38	6,4	59%
CM	7,81	16,28	8,5	108%
ECODAN	10,07	15,90	5,8	58%
HVRF	12,57	16,87	4,3	34%
MELZONE	12,08	14,27	2,2	18%
MNET TOOL	10,00	17,44	7,4	74%
MP	8,94	15,24	6,3	70%
PREPA QUALIPAC	11,00	20,00	9	82%
MOYENNE GENERALE	10,24	16,51	6,2	63%

EVALUATION DE FIN COURS

ACQUISITION DES PRATIQUES ET COMPREHENSION DE NOS SYSTEMES

FORMATIONS	INSTALLATION DES PRODUITS	COMPREHENSION DU SYSTEME INVERTER	ANALYSE ET DIAGNOSTIC DES PANNES	IDENTIFICATION DES ORGANES FRIGORIFIQUES ET ELECTRIQUES	CONFIGURATION DU SYSTEME	MOYENNE
CM	★★★★	★★★★	★★★☆	★★★★	★★★★	★★★★
ECODAN	★★★☆	★★★★	★★★☆	★★★★	★★★☆	★★★☆
MP	★★★☆	★★★☆	★★★☆	★★★☆	★★★☆	★★★☆

FORMATIONS	UTILISATION DE L'OUTIL MNET	VISUALISER LE FONCTIONNEMENT DES SYSTEMES FRIGORIFIQUES	INTERPRETATION DES VALEURS DU LOGICIEL MNET EN FONCTIONNEMENT SUR DIFFERENT SYSTEME	ANALYSER ET DIAGNOSTIQUER LES PANNES LES PLUS FREQUENTES EN UTILISANT LE LOGICIEL	BRANCHER ET ANALYSER LE FONCTIONNEMENT DU BOITIER INVERTER CHECKER	MOYENNE
MNET	★★★★	★★★★	★★★★	★★★★	★★★★	★★★★

FORMATIONS	COMPRENDRE LE PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT D'UNE POMPE A CHALEUR	POUVOIR CONSEILLER LES INSTALLATEURS SUR LES CONTEXTES TECHNIQUES, FINANCIERS ET ENVIRONNEMENTAUX DE LA PAC	CONNAITRE LE DIMENSIONNEMENT D'UNE POMPE A CHALER	SAVOIR ORGANISER LES POINTS CLES DE LA MISE EN OEUVRE ET DE LA MISE EN SERVICE DE LA PAC	SAVOIR PLANIFIER LA MAINTENANCE DES INSTALLATIONS	MOYENNE
QUALI'PAC	★★★★	★★★★	★★★★	★★★★	★★★★	★★★★
PREPA-QUALIPAC	★★★★	★★★★	★★★☆	★★★☆	★★★★	★★★★

FORMATIONS	COMPRENDRE LES DIFFERENTS SYSTEMES DE GESTION	ETUDIER LES DIFFERENTS TYPES D'ACCESSOIRES	PARAMETRER ET INTEGRER UNE COMMANDE CENTRALISEE	CONFIGURER ET ANALYSER UN COMPTEUR D'ENERGIE	PROPOSER UNE GTC EN FONCTION DE L'UTILISATEUR	MOYENNE
AE 200	★★★☆	★★★☆	★★★☆	★★★☆	★★★☆	★★★☆
MOYENNE GENERALE	★★★★	★★★★	★★★☆	★★★★	★★★★	★★★★

Evaluations effectuées d'Avril 2022 à Mars 2023

★★★★ = MAITRISE DU SUJET ★★★☆ = ACQUIS ★★☆☆ = EN COURS D'ACQUISITION ★☆☆☆ = NON ACQUIS

Applications	Gammes de Produits	Stages proposés		
		Installation	Dépannage	Télécommandes
Tertiaire, hôtellerie, collectivité, enseignes	City Multi Y et R2	CM (2 jours)		AE 200 (2 jours)
Tertiaire, hôtellerie, collectivité, enseignes	HVRF	HVRF (1 jour)		
Petit tertiaire	Mr SLIM (Nouveauté !)	Mr. SLIM (1 jour)		
Résidentiel Air-Air	Série M (Nouveauté !)	Série M (1 jour)		
Résidentiel Air-Air	MELZONE	MELZONE (1 jour)		
Résidentiel Air-Eau	PAC AIR-EAU ECODAN	ECODAN (**2 jours**) (Nouveauté !)		
Résidentiel	Prépa-QUALIPAC	Préparation formation POMPES A CHALEUR EN HABITAT INDIVIDUEL (1 jour)		
Résidentiel	QUALIPAC	POMPES A CHALEUR EN HABITAT INDIVIDUEL (5 jours)		

Vous avez besoin d'une solution sur mesure qui réponde à vos besoins spécifiques de formation sur nos gammes de produits ? Demandez-nous un devis à l'adresse : formation@mitsubishielectric.fr

STAGE CM

Formation Installation et SAV de la Gamme City Multi
Système à débit de réfrigérant variable Y et R2

OBJECTIFS : Maîtriser l'installation, les spécificités de mise en œuvre et le dépannage des systèmes Y et R2 (hors produits spécifiques : PWFY, R22 Replace et Kit CTA) ;

PUBLIC : Installateurs, techniciens chargés de l'installation et de la mise en service ;

PREREQUIS : Être un professionnel dans le domaine du chauffage ou de la climatisation

DUREE : 2 jours (15 hrs) ;

APPLICATION : Tertiaire, hôtellerie, collectivité ;

FORMATEUR : Formateur technique qualifié par Mitsubishi Electric

MODALITE D'ACCES :

PRIX DU STAGE : 700 € HT soit 840 € TTC par participant ;
Forfait 2 jours : 3330 € HT soit 3960 € TTC pour un groupe de maximum 8 stagiaires. Facturation à une seule entité.

INSCRIPTION : Inscrivez-vous en ligne ou renvoyez-nous le bulletin d'inscription dûment complété, tamponné et signé. A réception de l'inscription, une confirmation est adressée au responsable de formation du CLIENT dont les références figurent sur le bulletin ainsi qu'une convention de formation et une copie du programme. Un exemplaire de la convention de formation dûment signé par l'employeur du Participant doit impérativement être retourné au service formation de MITSUBISHI ELECTRIC (le « Service Formation »), avant le début de la Formation. L'inscription ne deviendra définitive qu'après réception de la convention dûment signée qui vaut acceptation des Conditions Générales de Vente et Tarifaires.

REGLEMENT : Le règlement du prix de la formation est à effectuer par le CLIENT à 45 jours fin de mois date facture, par virement à MITSUBISHI ELECTRIC. MITSUBISHI ELECTRIC ne procédera à aucune demande de subrogation de paiement auprès des organismes collecteurs. Le prix des formations devra toujours être réglé directement par le CLIENT à MITSUBISHI ELECTRIC. Cette dernière s'engage à fournir au CLIENT les documents légalement nécessaires afin qu'il puisse être remboursé par les organismes collecteurs.

PLANNING DES SESSIONS : Nous contacter ;

HORAIRES : 8h30 - 12h30 / 14h00 - 17h30 ;

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 5 min - 8 max ;

DELAI D'INSCRIPTION : Au plus tard, dix jours avant le début de la formation ;

PROGRAMME :

Théorie :

- Installations et spécificités frigorifiques Y et R2 ;
- Installations et spécificités électriques ;
- Préparation de la mise en service de l'installation ;
- Travaux dirigés - Calcul de charge de fluide frigorigène- Adressage du système- Configurations spécifiques des unités- Paramétrages des télécommandes ;
- Etude détaillée des circuits frigorifiques ;
- Etude détaillée des circuits électriques ;
- Analyse fonctionnelle d'une panne à l'aide des outils SAV ;
- Etude des principaux défauts de démarrage ;

Démonstration sur machine :

- Lecture des points de fonctionnement ;
- Recherche de pannes ;

MOYENS PEDAGOGIQUES :

- Présentation théorique avec participation des stagiaires en salle ; Démonstrations pratiques sur machines en situations réelles sur plateau technique ;
- Clef USB et documentation technique ;

MODALITE D'EVALUATION :

- Attestation de présence émise à l'issue de la formation démontrant la progression sur la base d'un test d'évaluation de compétences techniques effectué au début et à la fin de la formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la qualité de la formation ;

ACCESSIBILITE PERSONNES EN SITUATION D'HANDICAP :

Les formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap, sous réserve de l'étude préalable de chaque situation individuelle.

Pour toute demande concernant l'accueil d'un.e élève en situation de handicap, veuillez contacter le référent PSH à l'adresse e-mail: formation@mitsubishielectric.fr ou au numéro de téléphone : 09 70 72 78 52.

MITSUBISHI ELECTRIC EUROPE 2, Rue de l'Union - 92565 Rueil Malmaison Cedex
Téléphone: (33) 09 70 72 78 52
Adresse e-mail : formation@mitsubishielectric.fr - Contact : Service Formation
Siren 405 247 230 RCS Nanterre - No activité : 11922467992 - Certificat Qualiopi : B03740

CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE EN LIGNE

STAGE ECODAN

Formation Installation et SAV - Gamme ECODAN
Pompe à chaleur Air/Eau

NOUVELLE FORMATION

OBJECTIFS : Maîtriser les techniques nécessaires à la mise en service et au dépannage de la gamme ECODAN ;

PUBLIC : Installateurs confirmés souhaitant améliorer ou mettre à jour leurs connaissances ;

PREREQUIS : Être un professionnel dans le domaine du chauffage ou de la climatisation ;

DUREE : **2 jours (15 hrs) ;**

APPLICATION : Résidentiel et petit tertiaire ;

FORMATEUR : Formateur technique qualifié par Mitsubishi Electric ;

MODALITE D'ACCES :

PRIX DU STAGE : 700 € HT soit 840 € TTC par participant ;

Forfait 2 jours : 3300 € HT soit 3960 € TTC pour un groupe de maximum 8 stagiaires. Facturation à une seule entité.

INSCRIPTION : Inscrivez-vous en ligne ou renvoyez-nous le bulletin d'inscription dûment complété, tamponné et signé. A réception de l'inscription, une confirmation est adressée au responsable de formation du CLIENT dont les références figurent sur le bulletin ainsi qu'une convention de formation et une copie du programme. Un exemplaire de la convention de formation dûment signé par l'employeur du Participant doit impérativement être retourné au service formation de MITSUBISHI ELECTRIC (le « Service Formation »), avant le début de la Formation. L'inscription ne deviendra définitive qu'après réception de la convention dûment signée qui vaut acceptation des Conditions Générales de Vente et Tarifaires.

REGLEMENT : Le règlement du prix de la formation est à effectuer par le CLIENT à 45 jours fin de mois date facture, par virement à MITSUBISHI ELECTRIC. MITSUBISHI ELECTRIC ne procédera à aucune demande de subrogation de paiement auprès des organismes collecteurs. Le prix des formations devra toujours être réglé directement par le CLIENT à MITSUBISHI ELECTRIC. Cette dernière s'engage à fournir au CLIENT les documents légalement nécessaires afin qu'il puisse être remboursé par les organismes collecteurs.

PLANNING DES SESSIONS : Nous contacter ;

HORAIRES : 8h30 - 12h30 / 14h00 - 17h30 ;

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 5 min - 8 max ;

DELAI D'INSCRIPTION : Au plus tard, dix jours avant le début de la formation ;

PROGRAMME :

Théorie :

- Etude des circuits frigorifiques des unités extérieures ;
- Etude du circuit électronique Inverter ;
- Etude des schémas hydrauliques ;
- Etude détaillée du fonctionnement de la régulation ;
- Procédure de mise en service ;
- Diagnostic de dépannage (logigrammes) ;

Travaux Pratiques :

- Tracés des schémas frigorifiques ;
- Mesures électriques sur les unités extérieures ;
- Lecture des points de fonctionnement, des codes défaut de l'unité extérieure via le PAC SK52 ;
- Mise en service et configuration du wifi ;
- Recherche de défauts électriques, hydrauliques et d'incohérences de paramétrage ;

MOYENS PEDAGOGIQUES :

- Présentation théorique avec participation des stagiaires en salle ;
- Travaux pratiques sur machines en situations réelles sur plateau technique ;
- Clef USB et documentation technique ;

MODALITE D'EVALUATION :

- Attestation de présence émise à l'issue de la formation démontrant la progression sur la base d'un test d'évaluation de compétences techniques effectué au début et à la fin de la formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la qualité de la formation ;

ACCESSIBILITE PERSONNES EN SITUATION D'HANDICAP :

Les formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap, sous réserve de l'étude préalable de chaque situation individuelle.

Pour toute demande concernant l'accueil d'un.e élève en situation de handicap, veuillez contacter le référent PSH à l'adresse e-mail : formation@mitsubishielectric.fr ou au numéro de téléphone : 09 70 72 78 52.

CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE EN LIGNE

STAGE Série M

Formation Installation et SAV
Pompe à chaleur réversible Air/Air

NOUVELLE FORMATION

OBJECTIFS : Maîtriser l'installation et les techniques nécessaires à la mise en service et au dépannage de la gamme Série M.

PUBLIC : Installateurs de pompes à chaleur Air/Air en petit tertiaire et résidentiel ;

PREREQUIS : Être un professionnel dans le domaine du chauffage ou de la climatisation ;

DUREE : 1 jour (7hrs 30mn) ;

APPLICATION : Résidentiel et petit tertiaire ;

FORMATEUR : Formateur technique qualifié par Mitsubishi Electric

MODALITE D'ACCES :

PRIX DU STAGE : 350 € HT soit 420 € TTC par participant ;

Forfait journée : 1650 € HT soit 1980 € TTC pour un groupe de maximum 8 stagiaires. Facturation à une seule entité.

INSCRIPTION : Inscrivez-vous en ligne ou renvoyez-nous le bulletin d'inscription dûment complété, tamponné et signé. A réception de l'inscription, une confirmation est adressée au responsable de formation du CLIENT dont les références figurent sur le bulletin ainsi qu'une convention de formation et une copie du programme. Un exemplaire de la convention de formation dûment signé par l'employeur du Participant doit impérativement être retourné au service formation de MITSUBISHI ELECTRIC (le « Service Formation »), avant le début de la Formation. L'inscription ne deviendra définitive qu'après réception de la convention dûment signée qui vaut acceptation des Conditions Générales de Vente et Tarifaires.

REGLEMENT : Le règlement du prix de la formation est à effectuer par le CLIENT à 45 jours fin de mois date facture, par virement à MITSUBISHI ELECTRIC. MITSUBISHI ELECTRIC ne procédera à aucune demande de subrogation de paiement auprès des organismes collecteurs. Le prix des formations devra toujours être réglé directement par le CLIENT à MITSUBISHI ELECTRIC. Cette dernière s'engage à fournir au CLIENT les documents légalement nécessaires afin qu'il puisse être remboursé par les organismes collecteurs.

PLANNING DES SESSIONS : Nous contacter ;

HORAIRES : 8h30 - 12h30 / 14h00 - 17h30 ;

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 5 min - 8 max ;

DELAI D'INSCRIPTION : Au plus tard, dix jours avant le début de la formation ;

PROGRAMME :

- Présentation de la gamme ;
- Les techniques d'installation et de mise en service ;
- Principes de fonctionnement frigorifique et électrique ;
- Procédures de dépannage ;
- Reconnaissance et configuration des produits ;
- Visualisation des codes défaut, interprétation et application des techniques d'intervention SAV nécessaires ;
- Utilisation des télécommandes pour le réglage des machines ;
- Branchement des accessoires.;

MOYENS PEDAGOGIQUES :

- Présentation théorique avec participation des stagiaires en salle;
- Démonstrations pratiques sur machines en situations réelles sur plateau technique ;
- Clef USB et documentation technique ;

MODALITE D'EVALUATION :

- Attestation de présence émise à l'issue de la formation démontrant la progression sur la base d'un test d'évaluation de compétences techniques effectué au début et à la fin de la formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la qualité de la formation ;

ACCESSIBILITE PERSONNES EN SITUATION D'HANDICAP :

Les formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap, sous réserve de l'étude préalable de chaque situation individuelle.

Pour toute demande concernant l'accueil d'un.e élève en situation de handicap, veuillez contacter le référent PSH à l'adresse e-mail : formation@mitsubishielectric.fr ou au numéro de téléphone : 09 70 72 78 52.

CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE EN LIGNE

MITSUBISHI ELECTRIC EUROPE 2, Rue de l'Union - 92565 Rueil Malmaison Cedex
Téléphone: (33) 09 70 72 78 52
Adresse e-mail : formation@mitsubishielectric.fr - Contact : Service Formation
Siren 405 247 230 RCS Nanterre - No activité : 11922467992 - Certificat Qualiopi : B03740

STAGE Mr. Slim (Série P)

Formation Installation et SAV
Gamme Mr Slim - Pompe à chaleur réversible Air/Air

NOUVELLE FORMATION

OBJECTIFS : Maîtriser l'installation et les techniques nécessaires à la mise en service et au dépannage de la gamme Mr. Slim (Série P) ;

PUBLIC : Installateurs de pompes à chaleur Air/Air en petit tertiaire et résidentiel ;

PREREQUIS : Être un professionnel dans le domaine du chauffage ou de la climatisation

DUREE : 1 jour (7hrs 30mn) ;

APPLICATION : Résidentiel et petit tertiaire ;

FORMATEUR : Formateur technique qualifié par Mitsubishi Electric

MODALITE D'ACCES :

PRIX DU STAGE : 350 € HT soit 420 € TTC par participant ;

Forfait journée : 1650 € HT soit 1980 € TTC pour un groupe de maximum 8 stagiaires. Facturation à une seule entité.

INSCRIPTION : Inscrivez-vous en ligne ou renvoyez-nous le bulletin d'inscription dûment complété, tamponné et signé. A réception de l'inscription, une confirmation est adressée au responsable de formation du CLIENT dont les références figurent sur le bulletin ainsi qu'une convention de formation et une copie du programme. Un exemplaire de la convention de formation dûment signé par l'employeur du Participant doit impérativement être retourné au service formation de MITSUBISHI ELECTRIC (le « Service Formation »), avant le début de la Formation. L'inscription ne deviendra définitive qu'après réception de la convention dûment signée qui vaut acceptation des Conditions Générales de Vente et Tarifaires.

REGLEMENT : Le règlement du prix de la formation est à effectuer par le CLIENT à 45 jours fin de mois date facture, par virement à MITSUBISHI ELECTRIC. MITSUBISHI ELECTRIC ne procédera à aucune demande de subrogation de paiement auprès des organismes collecteurs. Le prix des formations devra toujours être réglé directement par le CLIENT à MITSUBISHI ELECTRIC. Cette dernière s'engage à fournir au CLIENT les documents légalement nécessaires afin qu'il puisse être remboursé par les organismes collecteurs.

PLANNING DES SESSIONS : Nous contacter ;

HORAIRES : 8h30 - 12h30 / 14h00 - 17h30 ;

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 5 min - 8 max ;

DELAI D'INSCRIPTION : Au plus tard, dix jours avant le début de la formation ;

PROGRAMME :

- Présentation de la gamme ;
- Les techniques d'installation et de mise en service ;
- Principes de fonctionnement frigorifique et électrique ;
- Paramétrage et lecture ;
- Procédures de dépannage ;
- Reconnaissance et configuration des produits ;
- Visualisation des codes défaut, interprétation et application des techniques d'intervention SAV nécessaires;
- Visualisation des valeurs de fonctionnement ;
- Utilisation des télécommandes pour le réglage des machines ;
- Branchement des accessoires;

MOYENS PEDAGOGIQUES :

- Présentation théorique avec participation des stagiaires en salle;
- Démonstrations pratiques sur machines en situations réelles sur plateau technique ;
- Clef USB et documentation technique ;

MODALITE D'EVALUATION :

- Attestation de présence émise à l'issue de la formation démontrant la progression sur la base d'un test d'évaluation de compétences techniques effectué au début et à la fin de la formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la qualité de la formation ;

ACCESSIBILITE PERSONNES EN SITUATION D'HANDICAP :

Les formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap, sous réserve de l'étude préalable de chaque situation individuelle.

Pour toute demande concernant l'accueil d'un.e élève en situation de handicap, veuillez contacter le référent PSH à l'adresse e-mail : formation@mitsubishielectric.fr ou au numéro de téléphone : 09 70 72 78 52.

MITSUBISHI ELECTRIC EUROPE 2, Rue de l'Union - 92565 Rueil Malmaison Cedex
Téléphone: (33) 09 70 72 78 52
Adresse e-mail : formation@mitsubishielectric.fr - Contact : Service Formation
Siren 405 247 230 RCS Nanterre - No activité : 11922467992 - Certificat Qualiopi : B03740

CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE EN LIGNE

STAGE PREPA-QUALIPAC

Préparation à la formation Pompes à Chaleur en Habitat Individuel

OBJECTIFS : Acquérir les bases nécessaires à la réussite de la formation Quali'PAC dans les domaines suivants : cycle thermodynamique d'une pompe à chaleur, les bases en électricité, les notions essentielles en hydraulique, les déperditions d'une habitation.

PUBLIC : Tout professionnel désirant s'inscrire à la formation Quali'PAC ;

PREREQUIS : Être un professionnel dans le domaine du chauffage, de la plomberie ou de la climatisation ;

DUREE : 1 jour (7hrs 30 mn) ;

APPLICATION : Résidentiel, PAC eau-eau / air-eau / air-air / géothermie;

FORMATEUR : Formateur technique agréé par Qualit'ENR

MODALITE D'ACCES :

PRIX DU STAGE : 350 €HT / 420 €TTC par participant ;

INSCRIPTION : Renvoyer le bulletin d'inscription dûment complété, tamponné et signé. A réception du bulletin d'inscription, une confirmation d'inscription est adressée au responsable de formation du CLIENT dont les références figurent sur le bulletin d'inscription ainsi qu'une convention de formation et une copie du programme.

Un exemplaire de la convention de formation dûment signé par l'employeur du Participant doit impérativement être retourné au service formation de MITSUBISHI ELECTRIC (le « Service Formation »), avant le début de la Formation. L'inscription ne deviendra définitive qu'après réception de la convention dûment signée qui vaut acceptation des Conditions Générales de Vente et Tarifaires.

REGLEMENT : Le règlement du prix de la formation est à effectuer par le CLIENT à 45 jours fin de mois date facture, à l'ordre de MITSUBISHI ELECTRIC. MITSUBISHI ELECTRIC ne procédera à aucune demande de subrogation de paiement auprès des organismes collecteurs. Le prix des formations devra toujours être réglé directement par le CLIENT à MITSUBISHI ELECTRIC. Cette dernière s'engage à fournir au CLIENT les documents légalement nécessaires afin qu'il puisse être remboursé par les organismes collecteurs.

PLANNING DES SESSIONS : Nous contacter ;

HORAIRES : 8h30 - 12h30 / 14h00 - 17h30 ;

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 5 min - 8 max ;

DELAI D'INSCRIPTION : Au plus tard, dix jours avant le début de la formation ;

PROGRAMME :

- Présentation du déroulement de la formation Quali'PAC ;
- Principe de fonctionnement du cycle frigorifique ;
- Les grandeurs électriques et leurs unités ;
- Les fondamentaux d'un circuit de chauffage hydraulique ;
- Les déperditions thermiques en résidentiel ;
- Démonstration sur la plateforme QualiPAC : Identification des composants frigorifiques et hydrauliques ;
- Prise des mesures électriques et thermiques ;
- Calcul des performances d'une PAC ;

MOYENS PEDAGOGIQUES :

- Présentation théorique avec participation des stagiaires en salle ;
- Démonstrations pratiques sur machines en situations réelles sur plateau technique ;
- Support de formation ;

MODALITE D'EVALUATION :

- Attestation de présence émise à l'issue de la formation démontrant la progression sur la base d'un test d'évaluation des compétences techniques effectué au début et à la fin de la formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la qualité de la formation ;

ACCESSIBILITE PERSONNES EN SITUATION D'HANDICAP :

Les formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap, sous réserve de l'étude préalable de chaque situation individuelle.

Pour toute demande concernant l'accueil d'un.e élève en situation de handicap, veuillez contacter le référent PSH à l'adresse e-mail : formation@mitsubishielectric.fr ou au numéro de téléphone : 09 70 72 78 52.

MITSUBISHI ELECTRIC EUROPE 2, Rue de l'Union - 92565 Rueil Malmaison Cedex
Téléphone: (33) 09 70 72 78 52
Adresse e-mail : formation@mitsubishielectric.fr - Contact : Service Formation
Siren 405 247 230 RCS Nanterre - No activité : 11922467992 - Certificat Qualiopi : B03740

CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE EN LIGNE

STAGE QUALI'PAC

Pompes à Chaleur en Habitat Individuel - Préparation de l'Examen et Examen

OBJECTIFS : Comprendre le principe de fonctionnement d'une pompe à chaleur; conseiller les installeurs sur les contextes techniques, financiers et environnementaux de la PAC ; connaitre le dimensionnement d'une pompe à chaleur; organiser les points clés de la mise en œuvre et de la mise en service de la PAC ; planifier la maintenance des installations.

PUBLIC : Installateurs de pompes à chaleur en résidentiel

PREREQUIS : Être un professionnel dans le domaine du chauffage, de la plomberie ou de la climatisation ;

DUREE : 5 jours (35 heures) ;

APPLICATION : Résidentiel, PAC eau-eau / air-eau / air-air / géothermie ;

FORMATEUR : Formateur technique agréé par Qualit'ENR ;

MODALITE D'ACCES :

PRIX DU STAGE : 1650 € HT soit 1980 € TTC par participant ;

INSCRIPTION : Renvoyer le bulletin d'inscription dûment complété, tamponné et signé. A réception du bulletin d'inscription, une confirmation d'inscription est adressée au responsable de formation du CLIENT dont les références figurent sur le bulletin d'inscription ainsi qu'une convention de formation et une copie du programme.

Un exemplaire de la convention de formation dûment signé par l'employeur du Participant doit impérativement être retourné au service formation de MITSUBISHI ELECTRIC (le « Service Formation »), avant le début de la Formation. L'inscription ne deviendra définitive qu'après réception de la convention dûment signée qui vaut acceptation des Conditions Générales de Vente et Tarifaires.

REGLEMENT : Le règlement du prix de la formation est à effectuer par le CLIENT à 45 jours fin de mois date facture, par virement à MITSUBISHI ELECTRIC. MITSUBISHI ELECTRIC ne procédera à aucune demande de subrogation de paiement auprès des organismes collecteurs. Le prix des formations devra toujours être réglé directement par le CLIENT à MITSUBISHI ELECTRIC. Cette dernière s'engage à fournir au CLIENT les documents légalement nécessaires afin qu'il puisse être remboursé par les organismes collecteurs.

PLANNING DES SESSIONS : Nous contacter ;

HORAIRES : 9h00- 12h30 / 14h00 - 17h30 ;

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 5 min - 8 max ;

PROGRAMME :

• Jour 1 :

Ouverture / Introduction - Conseiller son client sur les plans techniques, financiers, l'informer à propos de la règlementation et expliquer le fonctionnement de la pompe à chaleur.

• Jour 2 :

Concevoir et dimensionner l'installation en fonction de l'usage et du bâtiment.

• Jour 3 :

Organiser les points clés de la mise en œuvre et de la mise en service, être capable de les expliquer à son interlocuteur.

• Jour 4 :

Planifier la maintenance de l'exploitation ; comprendre la géothermie, faire le diagnostic des pannes.

• Jour 5 :

Evaluation théorique et pratique des acquis.

MOYENS PEDAGOGIQUES :

• Présentation théorique avec participation des stagiaires en salle ;

• Démonstrations pratiques sur machines en situations réelles sur plateau technique ;

• Support de formation ;

MODALITE D'EVALUATION :

• Examen sur support officiel Quali'PAC

• Questionnaire d'évaluation de la qualité de la formation ;

ACCESSIBILITE PERSONNES EN SITUATION D'HANDICAP :

Les formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap, sous réserve de l'étude préalable de chaque situation individuelle.

Pour toute demande concernant l'accueil d'un.e élève en situation de handicap, veuillez contacter le référent PSH à l'adresse e-mail: formation@mitsubishielectric.fr ou au numéro de téléphone : 09 70 72 78 52.

BON A SAVOIR

Formation référencée par **FEEBAT :**

une meilleure prise en charge par votre OPCO est peut-être possible. Contactez-nous pour en savoir plus !

DELAI D'INSCRIPTION : Au plus tard, dix jours avant le début de la formation ;

MITSUBISHI ELECTRIC EUROPE 2, Rue de l'Union - 92565 Rueil Malmaison Cedex
Téléphone: (33) 09 70 72 78 52
Adresse e-mail : formation@mitsubishielectric.fr - Contact : Service Formation
Siren 405 247 230 RCS Nanterre - No activité : 11922467992 - Certificat Qualiopi : B03740

CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE EN LIGNE

vsn 09/11/2023

STAGE HVRF

Formation Installation et SAV
Gamme HVRF

OBJECTIFS : Maîtriser l'installation, les spécificités de mise en œuvre et le dépannage des systèmes HVRF;

PUBLIC : Installateurs, techniciens chargés de l'installation et de la mise en service ;

PREREQUIS : Avoir suivi la formation CM ;

DUREE : 1 jour (7hrs 30mn) ;

APPLICATION : Tertiaire, hôtellerie, collectivité ;

FORMATEUR : Formateur technique qualifié par Mitsubishi Electric

MODALITE D'ACCES :

PRIX DU STAGE : 350 € HT soit 420 € TTC par participant ;

Forfait journée : 1650 € HT soit 1980 € TTC pour un groupe de maximum 10 stagiaires. Facturation à une seule entité.

INSCRIPTION : Renvoyer le bulletin d'inscription dûment complété, tamponné et signé. A réception du bulletin d'inscription, une confirmation d'inscription est adressée au responsable de formation du CLIENT dont les références figurent sur le bulletin d'inscription ainsi qu'une convention de formation et une copie du programme.
Un exemplaire de la convention de formation dûment signé par l'employeur du Participant doit impérativement être retourné au service formation de MITSUBISHI ELECTRIC (le « Service Formation »), avant le début de la Formation. L'inscription ne deviendra définitive qu'après réception de la convention dûment signée qui vaut acceptation des Conditions Générales de Vente et Tarifaires.

REGLEMENT : Le règlement du prix de la formation est à effectuer par le CLIENT à 45 jours fin de mois date facture, par virement à MITSUBISHI ELECTRIC. MITSUBISHI ELECTRIC ne procédera à aucune demande de subrogation de paiement auprès des organismes collecteurs. Le prix des formations devra toujours être réglé directement par le CLIENT à MITSUBISHI ELECTRIC. Cette dernière s'engage à fournir au CLIENT les documents légalement nécessaires afin qu'il puisse être remboursé par les organismes collecteurs.

PLANNING DES SESSIONS : Nous contacter ;

HORAIRES : 8h30- 12h30 / 14h00 - 17h30 ;

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 5 min - 8 max ;

DELAI D'INSCRIPTION : Au plus tard, dix jours avant le début de la formation ;

PROGRAMME :

- Avantages du HVRF ;
- Installation ;
- Mise en service ;
- Explication fonctionnement ;
- Maintenance du système ;

MOYENS PEDAGOGIQUES :

- Présentation théorique avec participation des stagiaires en salle ;
- Démonstrations pratiques sur machines en situations réelles sur plateau technique ;
- Documentation technique ;

MODALITE D'EVALUATION :

- Attestation de présence émise à l'issue de la formation démontrant la progression sur la base d'un test d'évaluation de compétences techniques effectué au début et à la fin de la formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la qualité de la formation ;

ACCESSIBILITE PERSONNES EN SITUATION D'HANDICAP :

Les formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap, sous réserve de l'étude préalable de chaque situation individuelle.

Pour toute demande concernant l'accueil d'un.e élève en situation de handicap, veuillez contacter le référent PSH à l'adresse e-mail : formation@mitsubishielectric.fr ou au numéro de téléphone : 09 70 72 78 52.

MITSUBISHI ELECTRIC EUROPE 2, Rue de l'Union - 92565 Rueil Malmaison Cedex
Téléphone: (33) 09 70 72 78 52
Adresse e-mail : formation@mitsubishielectric.fr - Contact : Service Formation
Siren 405 247 230 RCS Nanterre - No activité : 11922467992 - Certificat Qualiopi : B03740

CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE EN LIGNE

STAGE MELZONE

Formation Installation et SAV gamme MELZONE
Pompe à chaleur réversible Air/Air, gainable.

OBJECTIFS : Maîtriser l'installation et les techniques nécessaires à la mise en service et au dépannage de la gamme MELZONE ;

PUBLIC : Installateurs confirmés souhaitant améliorer ou mettre à jour leurs connaissances ;

PREREQUIS : Être un professionnel dans le domaine du chauffage ou de la climatisation ;

DUREE : 1 jour (7hrs 30mn) ;

APPLICATION : Résidentiel ;

FORMATEUR : Formateur technique qualifié par Mitsubishi Electric

MODALITE D'ACCES :

PRIX DU STAGE : 350 € HT soit 420 € TTC par participant ;

Forfait journée : 1650 € HT soit 1980 € TTC pour un groupe de maximum 10 stagiaires. Facturation à une seule entité.

INSCRIPTION : Renvoyer le bulletin d'inscription dûment complété, tamponné et signé. A réception du bulletin d'inscription, une confirmation d'inscription est adressée au responsable de formation du CLIENT dont les références figurent sur le bulletin d'inscription ainsi qu'une convention de formation et une copie du programme. Un exemplaire de la convention de formation dûment signé par l'employeur du Participant doit impérativement être retourné au service formation de MITSUBISHI ELECTRIC (le « Service Formation »), avant le début de la Formation. L'inscription ne deviendra définitive qu'après réception de la convention dûment signée qui vaut acceptation des Conditions Générales de Vente et Tarifaires.

REGLEMENT : Le règlement du prix de la formation est à effectuer par le CLIENT à 45 jours fin de mois date facture, par virement à MITSUBISHI ELECTRIC. MITSUBISHI ELECTRIC ne procédera à aucune demande de subrogation de paiement auprès des organismes collecteurs. Le prix des formations devra toujours être réglé directement par le CLIENT à MITSUBISHI ELECTRIC. Cette dernière s'engage à fournir au CLIENT les documents légalement nécessaires afin qu'il puisse être remboursé par les organismes collecteurs.

PLANNING DES SESSIONS : Nous contacter ;

HORAIRES : 8h30- 12h30 / 14h00 - 17h30 ;

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 5 min - 8 max ;

DELAI D'INSCRIPTION : Au plus tard, dix jours avant le début de la formation ;

PROGRAMME :

- Les procédures d'installation ;
- Les principes de la régulation ;
- Configuration et mise en service ;
- Procédures de dépannage ;
- Travaux pratiques ;

MOYENS PEDAGOGIQUES :
- Présentation théorique avec participation des stagiaires en salle;
- Démonstrations pratiques sur machines en situations réelles sur plateau technique ;

MODALITE D'EVALUATION :
- Attestation de présence émise à l'issue de la formation démontrant la progression sur la base d'un test d'évaluation de compétences techniques effectué au début et à la fin de la formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la qualité de la formation ;

ACCESSIBILITE PERSONNES EN SITUATION D'HANDICAP :
Les formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap, sous réserve de l'étude préalable de chaque situation individuelle.
Pour toute demande concernant l'accueil d'un.e élève en situation de handicap, veuillez contacter le référent PSH à l'adresse e-mail : formation@mitsubishielectric.fr ou au numéro de téléphone : 09 70 72 78 52.

MITSUBISHI ELECTRIC EUROPE 2, Rue de l'Union - 92565 Rueil Malmaison Cedex
Téléphone: (33) 09 70 72 78 52
Adresse e-mail : formation@mitsubishielectric.fr - Contact : Service Formation
Siren 405 247 230 RCS Nanterre - No activité : 11922467992 - Certificat Qualiopi : B03740

CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE EN LIGNE

vsn 09/11/2023

STAGE AE200

Formation Produit / Télécommandes et gestion centralisée de base

OBJECTIFS : Maîtriser l'utilisation, les fonctionnalités, le paramétrage et l'installation de notre principal système de contrôle centralisé ;

PUBLIC : Installateurs et techniciens ;

PREREQUIS : Avoir suivi préalablement la formation CM et/ou la formation MP ;

DUREE : 2 jours (15hrs) ;

APPLICATION : Tertiaire, petit tertiaire et résidentiel ;

FORMATEUR : Formateur technique qualifié par MItsubishi Electric

MODALITE D'ACCES :

PRIX DU STAGE : 700 € HT soit 840 € TTC par participant ;

Forfait formation : 3300 € HT soit 3960 € TTC pour un groupe de maximum 9 stagiaires. Facturation à une seule entité.

INSCRIPTION : Renvoyer le bulletin d'inscription dûment complété, tamponné et signé. A réception du bulletin d'inscription, une confirmation d'inscription est adressée au responsable de formation du CLIENT dont les références figurent sur le bulletin d'inscription ainsi qu'une convention de formation et une copie du programme.
Un exemplaire de la convention de formation dûment signé par l'employeur du Participant doit impérativement être retourné au service formation de MITSUBISHI ELECTRIC (le « Service Formation »), avant le début de la Formation. L'inscription ne deviendra définitive qu'après réception de la convention dûment signée qui vaut acceptation des Conditions Générales de Vente et Tarifaires.

REGLEMENT : Le règlement du prix de la formation est à effectuer par le CLIENT à 45 jours fin de mois date facture, par virement à MITSUBISHI ELECTRIC. MITSUBISHI ELECTRIC ne procédera à aucune demande de subrogation de paiement auprès des organismes collecteurs. Le prix des formations devra toujours être réglé directement par le CLIENT à MITSUBISHI ELECTRIC. Cette dernière s'engage à fournir au CLIENT les documents légalement nécessaires afin qu'il puisse être remboursé par les organismes collecteurs.

PLANNING DES SESSIONS : Nous contacter ;

HORAIRES : 8h30- 12h30 / 14h00 - 17h30 ;

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 5 min - 8 max ;

DELAI D'INSCRIPTION : Au plus tard, dix jours avant le début de la formation ;

PROGRAMME :

- Jour 1 :
- Branchement de la commande centralisée
- Configuration de base ; interfaces
- Paramétrage des principales fonctionnalités ;
- Jour 2 :
- Asservissement
- Connexion à distance, messages électroniques, délestage, licences
- Utilisation classique

ATTENTION : Les stagiaires devront venir en formation munis d'un ordinateur portable

MOYENS PEDAGOGIQUES :

- Présentation théorique avec participation des stagiaires en salle ;
- Démonstrations pratiques sur machines en situations réelles sur plateau technique ;
- Clef USB et documentation technique ;

MODALITE D'EVALUATION :

- Attestation de présence émise à l'issue de la formation démontrant la progression sur la base d'un test d'évaluation de compétences techniques effectué au début et à la fin de la formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la qualité de la formation ;

ACCESSIBILITE PERSONNES EN SITUATION D'HANDICAP :

Les formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap, sous réserve de l'étude préalable de chaque situation individuelle.

Pour toute demande concernant l'accueil d'un.e élève en situation de handicap, veuillez contacter le référent PSH à l'adresse e-mail : formation@mitsubishielectric.fr ou au numéro de téléphone : 09 70 72 78 52.

MITSUBISHI ELECTRIC EUROPE 2, Rue de l'Union - 92565 Rueil Malmaison Cedex
Téléphone: (33) 09 70 72 78 52
Adresse e-mail : formation@mitsubishielectric.fr - Contact : Service Formation
Siren 405 247 230 RCS Nanterre - No activité : 11922467992 - Certificat Qualiopi : B03740

CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE EN LIGNE

STAGE MNET TOOL

Formation Installation et utilisation du logiciel

(formation réservée aux membres du réseau «Business Partners Mitsubishi Electric»)

OBJECTIFS : Maitriser l'utilisation de l'outil MNET TOOL spécifique à la gamme DRV ;

PUBLIC : Membres du réseau «Business Partners» ;

PREREQUIS : Être membre du réseau «Business Partners» et avoir suivi la formation CM ;

DUREE : 1 jour (7hrs 30mn) ;

APPLICATION : Tertiaire ;

FORMATEUR : Formateur technique qualifié par Mitsubishi Electric

MODALITE D'ACCES :

PRIX DU STAGE : nous contacter ;

INSCRIPTION : Renvoyer le bulletin d'inscription dûment complété, tamponné et signé. A réception du bulletin d'inscription, une confirmation d'inscription est adressée au responsable de formation du CLIENT dont les références figurent sur le bulletin d'inscription ainsi qu'une convention de formation et une copie du programme.
Un exemplaire de la convention de formation dûment signé par l'employeur du Participant doit impérativement être retourné au service formation de MITSUBISHI ELECTRIC (le « Service Formation »), avant le début de la Formation. L'inscription ne deviendra définitive qu'après réception de la convention dûment signée qui vaut acceptation des Conditions Générales de Vente et Tarifaires.

REGLEMENT : Le règlement du prix de la formation est à effectuer par le CLIENT à 45 jours fin de mois date facture, par virement à MITSUBISHI ELECTRIC. MITSUBISHI ELECTRIC ne procédera à aucune demande de subrogation de paiement auprès des organismes collecteurs. Le prix des formations devra toujours être réglé directement par le CLIENT à MITSUBISHI ELECTRIC. Cette dernière s'engage à fournir au CLIENT les documents légalement nécessaires afin qu'il puisse être remboursé par les organismes collecteurs.

PLANNING DES SESSIONS : Nous contacter ;

HORAIRES : 8h30 - 12h30 / 14h00 - 17h30 ;

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 5 min - 7 max ;

DELAI D'INSCRIPTION : Au plus tard, dix jours avant le début de la formation ;

PROGRAMME :

- Installation du logiciel : Connection du PC MNET ;
- Utilisation de l'outil raccordé sur PC et réseau propriétaire Mitsubishi Electric ;
- Installation et fonctionnement ;
- Interprétation des valeurs MNET ;
- L'Inverter Checker : Utilisation; Interprétation des résultats ;

ATTENTION : Les stagiaires devront venir en formation munis d'un ordinateur portable

MOYENS PEDAGOGIQUES :

- Présentation théorique avec participation des stagiaires en salle;
- Démonstrations pratiques sur machines en situations réelles sur plateau technique ;
- Valise MNET TOOL fournie pour chaque stagiaire ;
- Clef USB et documentation technique ;;

MODALITE D'EVALUATION :

- Attestation de présence émise à l'issue de la formation démontrant la progression sur la base d'un test d'évaluation de compétences techniques effectué au début et à la fin de la formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la qualité de la formation ;

ACCESSIBILITE PERSONNES EN SITUATION D'HANDICAP :

Les formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap, sous réserve de l'étude préalable de chaque situation individuelle.

Pour toute demande concernant l'accueil d'un.e élève en situation de handicap, veuillez contacter le référent PSH à l'adresse e-mail : formation@mitsubishielectric.fr ou au numéro de téléphone : 09 70 72 78 52.

MITSUBISHI ELECTRIC EUROPE 2, Rue de l'Union - 92565 Rueil Malmaison Cedex
Téléphone: (33) 09 70 72 78 52
Adresse e-mail : formation@mitsubishielectric.fr - Contact : Service Formation
Siren 405 247 230 RCS Nanterre - No activité : 11922467992 - Certificat Qualiopi : B03740

CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE EN LIGNE

STAGE MEHITS

Maintenance et Conduite de groupes «Eau glacée»(uniquement sur site)

OBJECTIFS : Maintenance et conduite des produits de la gamme MEHITS

PUBLIC : Mainteneurs ;

PREREQUIS : Être un professionnel de la climatisation ;

DUREE : 1 jour (7hrs 30mn) par technologie ;

APPLICATION : Tertiaire ;

FORMATEUR : Formateur technique qualifié par Mitsubishi Electric

MODALITE D'ACCES :

PRIX DU STAGE : Sur devis, nous consulter; forfait journée à partir de 1650 € HT ;

INSCRIPTION : Renvoyer le bulletin d'inscription dûment complété, tamponné et signé. A réception du bulletin d'inscription, une confirmation d'inscription est adressée au responsable de formation du CLIENT dont les références figurent sur le bulletin d'inscription ainsi qu'une convention de formation et une copie du programme. Un exemplaire de la convention de formation dûment signé par l'employeur du Participant doit impérativement être retourné au service formation de MITSUBISHI ELECTRIC (le « Service Formation »), avant le début de la Formation. L'inscription ne deviendra définitive qu'après réception de la convention dûment signée qui vaut acceptation des Conditions Générales de Vente et Tarifaires.

REGLEMENT : Le règlement du prix de la formation est à effectuer par le CLIENT à 45 jours fin de mois date facture, par virement à MITSUBISHI ELECTRIC. MITSUBISHI ELECTRIC ne procédera à aucune demande de subrogation de paiement auprès des organismes collecteurs. Le prix des formations devra toujours être réglé directement par le CLIENT à MITSUBISHI ELECTRIC. Cette dernière s'engage à fournir au CLIENT les documents légalement nécessaires afin qu'il puisse être remboursé par les organismes collecteurs.

PLANNING DES SESSIONS : Sur demande ;

HORAIRES : 8h30- 12h30 / 14h00 - 17h30 ;

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 5 min - 8 max ;

DELAI D'INSCRIPTION : 45 jours avant la formation ;

PROGRAMME :

EN SALLE

- Présentation de la machine;
- Principe de fonctionnement des compresseurs ;
- Principe de contrôle des circuits frigorifiques
- Présentation du panel de contrôle ;
- Présentation des principes de régulation ;
- Principes de maintenance préventive ;

SUR MACHINE

- Application pratique des principes théoriques vus en salle ;

MOYENS PEDAGOGIQUES :

- Présentation théorique avec participation des stagiaires en salle ;
- Démonstrations pratiques sur machine (sur site)

MODALITE D'EVALUATION :

- Attestation de présence émise à l'issue de la formation démontrant la progression sur la base d'un test d'évaluation de compétences techniques effectué au début et à la fin de la formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la qualité de la formation ;

ACCESSIBILITE PERSONNES EN SITUATION D'HANDICAP :
Les formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap, sous réserve de l'étude préalable de chaque situation individuelle.
Pour toute demande concernant l'accueil d'un.e élève en situation de handicap, veuillez contacter le référent PSH à l'adresse e-mail : formation@mitsubishielectric.fr ou au numéro de téléphone : 09 70 72 78 52.

MITSUBISHI ELECTRIC EUROPE 2, Rue de l'Union - 92565 Rueil Malmaison Cedex
Téléphone: (33) 09 70 72 78 52
Adresse e-mail : formation@mitsubishielectric.fr - Contact : Service Formation
Siren 405 247 230 RCS Nanterre - No activité : 11922467992 - Certificat Qualiopi : B03740

CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE EN LIGNE

Bulletin d'inscription

A RENVOYER DUMENT COMPLETE PAR E-MAIL : formation@mitsubishielectric.fr

CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE EN LIGNE

CLIENT

Raison sociale ..... N° de Siret : .....

Numéro de compte Mitsubishi Electric: .....N° de TVA : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Adresse de facturation (si différente) : .....

Adresse e-mail pour l'envoi des factures : .....

Représentant de l'entreprise cliente : ..... Qualité du représentant : .....

Chargé de l'inscription : ..... Fonction : .....

Téléphone : ..... Adresse e-mail : .....

Nature de votre activité : ❍ Installateur ; ❍ Distributeur ; ❍ STA ; ❍ Exploitant ; ❍ BE ; ❍ Autre ;

Réseau et statut : merci de sélectionner : □ Standard □ Je ne sais pas

Home Partenaire : □ Bronze □ Silver □ Gold □ Diamond // □ Business Partner □ Ambassadeur

PARTICIPANTS

Prénom	Nom	Prénom	Nom

STAGE (1 bulletin par stage)

Intitulé: ..... Date(s) : .....

Lieu: ❍ Aix-En-Provence ❍ Rueil Malmaison ❍ Saint Priest ❍ Strasbourg ❍ Toulouse ❍ Vigneux de Bretagne

Tarif : .....€ HT x ..... participant(s) = ... (TVA 20 %) € TTC

MODALITES DE REGLEMENT

No. Commande (si nécessaire) : .....

❍ - Par virement **après réception de la facture**
HSBC - IBAN FR 76 3005 6000 08000821 0331095 - SWIFTCODE: CCFRFRPP

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

❍Il incombe à l'entreprise d'envoyer à l'OPCO le dossier complet de prise en charge avant le début du stage, et les documents adressés par Mitsubishi Electric après le stage. En tout cas Mitsubishi Electric n'accepte pas la subrogation du paiement

❍Le CLIENT certifie que les PARTICIPANTS ont autorisé le CLIENT à collecter les informations personnelles figurant sur le Bulletin d'Inscription

❍Le CLIENT confirme avoir pris connaissance du programme de la formation choisie ;

Date, signature et cachet du CLIENT

La signature de ce bulletin vaut adhésion aux conditions générales de vente

Service Formation
N° de déclaration d'activité : 119 224 679 992
formation@mitsubishielectric.fr
Téléphone (ligne directe) : 09 70 72 78 52

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

APPLICABLES A COMPTER DE JUILLET 2022

1. CONDITIONS GENERALES

1.1. Objet. Les présentes conditions générales de services techniques (les « Conditions Générales ») définissent les conditions dans lesquelles MITSUBISHI ELECTRIC EUROPE B.V. - Succursale France (ci-après « MITSUBISHI ELECTRIC ») dispensera une formation plus amplement décrite dans le Bulletin d'inscription (la « Formation ») au profit des participant (le ou les « Participant(s) ») désignés par la société dont les références figurent sur le Bulletin d'inscription (le « CLIENT »).

1.2. Version. Les Conditions Générales applicables sont celles en vigueur au jour de la Formation.

2. MODALITES D'INSCRIPTION - DEROULEMENT

2.1. Commande. Toute commande doit être formulée par écrit à l'aide du bulletin d'inscription dûment complété et signé par le CLIENT.

2.2. Confirmation. A réception du bulletin d'inscription, une confirmation d'inscription est adressée au responsable de formation du CLIENT dont les références figurent sur le bulletin d'inscription ainsi qu'une convention de formation et une copie du programme.

2.3. Contrat. La confirmation d'inscription crée un contrat entre MITSUBISHI ELECTRIC et le CLIENT

2.4. Convention de Formation. Un exemplaire de la convention de formation dûment signé par l'employeur du Participant doit impérativement être retourné au service formation de MITSUBISHI ELECTRIC (le « Service Formation »), avant le début de la Formation. L'inscription ne deviendra définitive qu'après réception de la convention dûment signée qui vaut acceptation des Conditions Générales de Vente et Tarifaires.

2.5. Convocation. Avant le début de la formation, une convocation précisant la date, le lieu et les horaires de la formation est adressée au responsable de formation du CLIENT.

2.6. Certificat de réalisation. A l'issue de la Formation, un certificat de réalisation est remis directement au(x) Participant(s). Une copie de la feuille de présence sera envoyée au chargé de formation du CLIENT.

3. ANNULATION OU REPORT

3.1. Toute demande d'annulation d'une inscription à l'initiative du CLIENT et/ou du Participant doit être notifiée par écrit au Service Formation [formation@mitsubishielectric.fr], et être reçue au moins 10 jours ouvrables avant le début de la Formation.

3.2. Pour toute annulation d'inscription effectuée à l'initiative du CLIENT et/ou du Participant moins de 10 jours ouvrables avant le début de la Formation concernée, sauf cas de force majeure, une indemnité forfaitaire correspondant à 100% du montant du prix de la Formation sera due.

3.3. Cette indemnité forfaitaire n'est pas imputable sur le budget formation du CLIENT

3.4. Pour les membres des réseaux, toute annulation intempestive sera décomptée des avantages.

3.5. Toute Formation à laquelle le Participant ne s'est pas présenté, ou n'a assisté que partiellement, est due en totalité parle CLIENT.

3.6. Lorsqu'un Participant ne peut pas assister à une formation à laquelle il est inscrit, il peut être remplacé par un collaborateur du CLIENT. Le nom du nouveau Participant doit être confirmé par écrit au Service Formation avant le début de la Formation.

3.7. MITSUBISHI ELECTRIC se réserve le droit d'ajourner une session, au plus tard sept (7) jours ouvrables avant le début de celle-ci, si le nombre de Participants prévu est jugé insuffisant. Dans ce cas, MITSUBISHI ELECTRIC s'engage à prévenir le CLIENT qui informera à son tour les Participants et lui proposer une inscription prioritaire sur une prochaine session ou le remboursement du prix de la Formation éventuellement déjà réglé.

4. PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

4.1. Prix. Les prix des Formations sont ceux figurant sur les tarifs en vigueur et sont exprimés en euros et hors taxes. Les prix comprennent les supports pédagogiques remis aux Participants pendant la Formation et les frais de restauration pour le déjeuner.

4.2. Règlement. Le règlement du prix de la formation est à effectuer par le CLIENT à 45 jours fin de mois date facture, à l'ordre de MITSUBISHI ELECTRIC.

4.3. Divers. MITSUBISHI ELECTRIC ne procédera à aucune demande de subrogation de paiement auprès des organismes collecteurs. Le prix des formations devra toujours être réglé directement par le CLIENT à MITSUBISHI ELECTRIC. Cette dernière s'engage à fournir au CLIENT les documents légalement nécessaires afin qu'il puisse être remboursé par les organismes collecteurs.

4.4. Impayés. Toute facture non payée à l'échéance porte intérêt, de plein droit et sans mise en demeure préalable, à un taux annuel égal à trois (3) fois le taux de l'intérêt légal. Ces pénalités de retard sont exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture. Toute inexécution par le client, totale ou partielle, de ses obligations de paiement ou tout retard, entrainera, sans préjudice de tous dommages et intérêts, le versement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.

5. DONNEES PERSONNELLES

5.1. MITSUBISHI ELECTRIC pourra être amenée à l'occasion de l'exécution de la formation, à traiter des données personnelles. Elle s'engage réciproquement dans ce cadre à prendre toutes les mesures nécessaires pour rendre le traitement ou le contrôle conforme au droit applicable en matière de protection des données personnelles.

5.2. MITSUBISHI ELECTRIC s'engage à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement des données personnelles, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 et la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite « Informatique et Libertés » modifiée.

En particulier, MITSUBISHI ELECTRIC s'engage à traiter les données personnelles dans le strict respect des finalités prévues dans le cadre de la formation.

5.3. MITSUBISHI ELECTRIC s'engage à conserver les données personnelles des Participants pour une durée de 5 années afin de justifier de la matérialité des services. Les données personnelles ne seront pas utilisées à des fins de prospection.

5.4. Par la signature du Bulletin d'inscription, le CLIENT certifie que les données personnelles ont été collectées avec l'accord des Participants.

5.5. Le Participant bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et suppression des informations le concernant, en s'adressant par courrier à : Mitsubishi Electric Europe – Chauffage Climatisation - Service Formation – 2, Rue de l'Union - 92565 Rueil Malmaison.

6. RESPONSABILITE

6.1. MITSUBISHI ELECTRIC est responsable, dans les conditions de droit commun, de tout dommage matériel direct, personnel et certain qu'elle causerait dans le cadre de l'exécution de la Formation du ou des Participants dans la limite du prix facturé par MITSUBISHI ELECTRIC au CLIENT au titre de la Formation en cause.

6.2. Par exception à ce qui précède, MITSUBISHI ELECTRIC ne peut pas être tenue pour responsable de dommages et/ou préjudices indirects et/ou immatériels subis par le CLIENT, un Participant ou un tiers du fait ou à l'occasion de l'exécution de la Formation.

6.3. Toute action en responsabilité formulée à l'encontre de MITSUBISHI ELECTRIC, fondée sur/ou liée à l'exécution de la formation, devra être engagée dans un délai maximum de un (1) an à compter de la date de réalisation de la Formation.

7. DISPOSITIONS DIVERSES

7.1. Respects des lois et règlements. Les parties s'engagent à exécuter le contrat dans le respect des lois et règlement applicables.

7.2. Signature Electronique. Les Parties reconnaissent expressément que Bulletin d'Inscription signé électroniquement constitue l'original du document signé, qu'il a la même valeur probante qu'un écrit sur support papier et qu'il pourra valablement leur être opposé. La solution de signature électronique retenue par les Parties est DocuSign ou toute solution équivalente.

7.3. Droit Applicable - Juridiction. Tous les rapports juridiques découlant du contrat sont soumis au seul droit français. Tout litige relève de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Nanterre, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

7.4. Réclamation. Pour toute réclamation, les participants pourront contacter le Service Formation à l'adresse suivante : formation@mitsubishielectric.fr

MITSUBISHI ELECTRIC
Laurent MONIN
Directeur Division Adjoint
Vente et Formation
2, Rue de l'Union
92565 - Rueil Malmaison

EXTRAITS DU REGLEMENT INTERIEUR

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

1) Le présent règlement intérieur a pour objet de fixer les mesures d'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité et les règles générales[…]

Les règles d'hygiène et de sécurité et de discipline générales s'appliquent […] à toute personne pénétrant dans l'enceinte de l'établissement.

HYGIENE ET SECURITE

1) Il est interdit d'entrer et de séjourner dans l'établissement en état d'ivresse.

2) La détention dans l'établissement, la distribution ainsi que la consommation de produits stupéfiants dont l'usage est réprimé par le code pénal (articles 222-37 du code Pénal) sont formellement interdites. Il est strictement interdit d'entrer et de séjourner dans l'établissement sous l'emprise de produits stupéfiants.

3) Toute personne présente dans l'établissement est tenue de se conformer aux prescriptions légales, réglementaires et conventionnelles en matière d'hygiène et de sécurité, rappelées tant par le présent règlement intérieur que par les notes de service qui le complètent et par les instructions du personnel d'encadrement.

4) Doivent être rigoureusement observées :

- les consignes afférentes […] au port de vêtements ou à l'utilisation d'autres moyens de protection règlementaires de protection contre les accidents […] notamment le port de casques, gants, chaussures de sécurité etc…
- celles rappelées par les panneaux affichés dans l'établissement

5) En cas de péril notamment d'incendie, l'évacuation du personnel de l'établissement s'effectue conformément aux notes de service affichées à cet effet.

Conformément à l'article L. 4132-5 du code du Travail, en cas de danger grave, imminent et inévitable, la Direction prendra les mesures et donnera les instructions nécessaires pour permettre au personnel d'arrêter son activité et de se mettre en sécurité en quittant immédiatement le lieu de travail

6) […] Qui a un motif raisonnable de penser qu'une situation de travail présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé doit en avertir immédiatement son supérieur hiérarchique, le responsable des services généraux et la Direction Générale […]

7) Tout témoin ou toute victime d'accident survenu au cours du travail doit, dans la journée où l'accident s'est produit ou au plus tard dans les 24 heures, sauf en cas de force majeure, d'impossibilité absolue ou de motifs légitimes, en informer son supérieur hiérarchique ou, à défaut, toute personne de la Direction Générale ou des Ressources Humaines ou le Responsable des Services Généraux

8) Conformément aux dispositions législatives et réglementaires contre le tabagisme, il est interdit de fumer dans l'ensemble des locaux de l'entreprise. L'utilisation de la cigarette électronique aussi, est interdite sur les lieux de travail.

9) L'accès de l'établissement et le séjour dans quelque endroit à l'intérieur de son enceinte sont interdits à toute personne étrangère à l'établissement et en particulier […] à toute personne qui ne peut se prévaloir d'une autorisation de la Direction ou d'une disposition légale.

10) Aucun objet ou document appartenant à l'entreprise ne peut être emporté hors de l'établissement sans autorisation ;

11) En raison de l'activité de l'entreprise, le port d'une tenue vestimentaire correcte est exigé.

12) Le personnel est tenu de ne pas communiquer, à qui que ce soit, les procédés de fabrication, les méthodes commerciales de la société ou tout renseignement de caractère confidentiel.

13) Tout acte de nature à porter atteinte à la sécurité, à troubler le bon ordre et la discipline est interdit.

REGLEMENT INTERIEUR DU CENTRE DE FORMATION

14) Les stagiaires doivent se présenter à l'accueil ;

15) Les horaires de formation sont : 8h30-12h30 et 14h00-17h30 : le stagiaire retardataire pourrait être refusé à l'accueil ;

16) Il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte du centre de formation ;

17) Dans l'intérêt de tous il est demandé de respecter le matériel ;

18) Les gobelets et autres déchets seront jetés à la poubelle ;

19) Les portables seront mis sur mode vibreur ou silencieux;

20) Les boissons alcoolisées sont interdites dans l'enceinte de l'établissement ;

21) Dans les locaux des centres de formation Mitsubishi Electric le port du masque est obligatoire, suivant les protocoles nationaux en vigueur au moment du stage.

22) Le stagiaire qui ne résulte pas inscrit dans la feuille d'émargement, pourrait être réfusé à l'accueil ;

23) Le stagiaire qui se présenterait en état fébril pourrait être refusé à l'accueil ;

24) Tout comportement contraire au réglement pourra entrainer des sanctions qui peuvent aller du rappel à l'ordre de la part du formateur jusqu'à l'expulsion du stagiaire sans droit au remboursement, et l'envoi d'une lettre de réprimande à son employeur.

MITSUBISHI ELECTRIC
Laurent MONIN
Directeur Division Adjoint
Vente et Formation
2, Rue de l'Union
92565 - Rueil Malmaison

PROTOCOLE SANITAIRE*

Port du masque obligatoire dès l'entrée sur le centre jusqu'à la fin de la formation

Restez à 1 mètre minimum les uns des autres

Lavez-vous les mains très régulièrement avec de l'eau ou bien le gel hydro-alcoolique mis à disposition

Saluez sans vous serrer la main ; évitez les embrassades

Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir

Evitez de vous toucher le visage et en particulier, le nez et la bouche

Aérer les pièces le plus souvent possible

Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le dans une poubelle

Prenez votre température avant de vous rendre au centre de formation. En cas de doute sur l'état de santé d'un stagiaire, Mitsubishi Electric se réserve le droit de lui interdire l'accès à la salle de cours.

Interdiction des regroupements à proximité des distributeurs et des fontaines à eau

MITSUBISHI ELECTRIC
Laurent MONIN
Directeur Division Adjoint
Vente et Formation
2, Rue de l'Union
92565 - Rueil Malmaison

*Suivant les directives gouvernementales en vigueur au moment du stage.

MITSUBISHI ELECTRIC
CHAUFFAGE - CLIMATISATION

Centre de Rueil-Malmaison
2, Rue de l'Union - 92565 Rueil Malmaison Cedex
☎ : 0810 407 410 - de 8h30 à 17h30

Centre de Saint-Priest
240 Allée Jacques Monod - 69800 SAINT PRIEST -
☎ : 04 72 79 79 79 - de 8h45 à 17h30

Centre de Aix-En-Provence
1140 Rue André Ampère Pôle d'activités d'Aix en Provence - ACTIMART 1 - bât B4 - 13290 AIX EN PROVENCE
☎ : 04 42 24 59 96 - de 8h45 à 17h30

Centre de Vigneux-de-Bretagne
PA des Quatre Nations - Rue Pierre Latécoère 44360 VIGNEUX DE BRETAGNE
☎ : 02 28 02 08 88 - de 8h45 à 17h30

Centre de Strasbourg
3 RUE DES CHARRONS, 67182 HANGENBIETEN - de 8h45 à 17h30

Centre de Toulouse
1862 BATIMENT D, RUE DE LA LAURAGAISE - 31670 LABEGE - de 8h45 à 17h30

Qualiopi processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été delivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
- Actions de formation

Bon à Savoir! Avec la certification Qualiopi, les procédures de remboursement auprès de votre OPCO résulteront plus rapides en citant notre Identificatif B03740.

MITSUBISHI ELECTRIC, un groupe d'envergure internationale

Fondé en 1921, Mitsubishi Electric Corporation est un leader mondial dans la production et la vente d'équipements électriques et électroniques. Le groupe emploie 120 000 salariés dont 2 000 chercheurs dans ses laboratoires au Japon, aux Etats-Unis et en Europe et opère dans 36 pays. Son chiffre d'affaires est de l'ordre de 40 milliards d'euros.

En France, Mitsubishi Electric Europe B.V. concentre son activité autour de plusieurs pôles d'activité : chauffage et climatisation, imagerie professionnelle, composants électroniques, automatisation industrielle et équipement automobile.
mitsubishielectric.fr

Précurseur en matière de technologie, de confort et de développement durable, Mitsubishi Electric commercialise, en France, depuis 1991 une gamme complète de systèmes de chauffage - climatisation. Destinés aux secteurs résidentiel et tertiaire, ils conjuguent innovations technologiques, confort d'utilisation et optimisation énergétique. Ils sont fabriqués au Japon, en Thaïlande et en Ecosse. Aujourd'hui, un climatiseur Mitsubishi Electric est vendu toutes les 15 secondes dans le monde et toutes les 5 minutes en France.

MITSUBISHI ELECTRIC

2, Rue de l'Union - 92565 Rueil Malmaison CDX

09 70 72 78 52 - formation@mitsubishielectric.fr

* changeons pour un environnement meilleur